

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 30 juin 2025 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 23 Votants : 27

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 24 juin 2025 s'est réuni le lundi 30 juin 2025 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, CARUHEL Maud, SORIN Christian, VERDIER Françoise, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, NOSMAS Karen, PASCAL Alain, Adjoints. FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, LE BRIS Alain, BORDERIE Sophie, BOULITEAU Bernard, GASSER Anne-Laure, FEYRIT Pierre, BONNET Gilbert, CALZAVARA Martine, HAY Florence, DUBOURG Jean-Luc, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : MILHAC Michel, FIGUES Fatima, BLANCHARD Stéphane, MARTIN Dominique, MARCHAND Emmanuelle, FIGUEIRA Muriel, ROQUES Loréline, GUILBAUD Valérie, BALLEREAU Marie-Catherine, PREVOT Jérémie.

Pouvoirs : de BLANCHARD Stéphane à NOSMAS Karen, de ROQUES Loréline à CHASTAING Séverine, de BALLEREAU Marie-Catherine à CALZAVARA Martine, de PREVOT Jérémie à FRANCIS Stéphane

G.02

Présentation du Rapport Social Unique 2023 et 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 231-1 à L. 231-4 et L. 232-1

Vu le décret n°2020-1493 du 30 novembre 2020 modifié relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique

Vu la présentation faite au comité social territorial le 18 juin 2025

Comme le prévoient les articles L. 231-1 et suivants du Code général de la fonction publique, un rapport social unique doit être élaboré chaque année.

Ce rapport doit rassembler les éléments et données à partir desquels sont établies les lignes directrices de gestion déterminant la stratégie de pilotage pluriannuelle de pilotage des ressources humaines de l'Agglomération.

Il présente également l'état de la situation comparée des femmes et des hommes ainsi que les moyens budgétaires et en personnel dont dispose la collectivité, l'établissement ou le service concerné.

Il constitue un outil d'accompagnement dans la gestion des ressources humaines, de permettre une approche stratégique à partir d'éléments de diagnostic et d'animer le dialogue social.

Ces rapports ont été présentés au comité social territorial le 18 juin 2025.

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

Prend acte de la présentation du rapport social unique de 2023 et 2024

Votants : 27 - Abstentions : 00 - Exprimés : 27
Contre : 00 - Pour : 27 - Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 30 juin 2025

Le secrétaire de séance
Charles CILLIERES



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 03/07/2025
et de sa transmission au contrôle de légalité le 03/07/2025...

Le Secrétaire de séance
Charles CILLIERES



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

